

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA CONSULTATION

07 جويلية 2026

Conformément aux articles 13 et 14 du décret présidentiel n° 15-247 au 16 septembre 2015 et des dispositions contenues dans la loi organique N°23-12 du 05/08/2023 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public., la faculté des sciences et des sciences appliquées, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la relance de la consultation N°27/2026 portant « Acquisition des billets d'avion par voie aérienne au profit de la faculté des sciences Appliquées »

Lot n° 01 : Acquisition des billets pour formation d'amélioration à l'étranger pour les fonctionnaires administratifs et techniques et les enseignants chercheurs (DOCT+ATS) et de billets pour les enseignants dans le cadre du programme spécial (perfectionnement la langue anglaise)

Lot n°02 : Acquisition des billets pour séjour scientifique de haut niveau de courte durée à l'étranger pour les enseignants chercheur.

Lot n°03 : Acquisition des billets pour participation aux manifestation scientifiques à l'étranger.
en date du 17/06/2026 au siège de l'APC de Bouira, et le site de l'université de Bouira.

Qu'à l'issue d'évaluation des offres techniques et financières, la consultation a été attribué provisoirement à la société citée dans le tableau ci-dessous selon les critères suivants :

Société Numéro d'identification fiscale	Montant de l'offre En DA/ TTC	Délai De réalisation	Observations
SARL AICHOUN TRAVEL 001610028423480	Lot N°01 :1 555 525.00 DA Lot N°02 :1 968 937.00 DA Lot N°03 :427 415.00 DA	Année 2026	L'OFFRE UNIQUE

Et en application de l'article 82 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de cet appel d'offres (attribution provisoire, annulation de l'attribution provisoire, annulation de la procédure ou infructuosité) peut introduire un recours. Ce recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première (1^{ère}) publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le siège de la commune de la wilaya de Bouira et sur le site de l'université (www.univ-bouira.dz), auprès de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Si le dixième (10^{ème}) jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le service contractant est tenu dans l'avis d'attribution provisoire du marché, d'inviter les soumissions autres que l'attributaire provisoire du marché de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Le Doyen

أ.د. حواسين حمزة
كلية العلوم التطبيقية